

<b>Zeitschrift:</b>	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
<b>Herausgeber:</b>	Association pour la défense des intérêts du Jura
<b>Band:</b>	32 (1961)
<b>Heft:</b>	9
<b>Vorwort:</b>	Avis aux rhumatisants jurassiens
<b>Autor:</b>	Association pour la défense des intérêts du Jura

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA  
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXIIe ANNÉE

Parait une fois par mois

No 9 Septembre 1961

## SOMMAIRE

Avis aux rhumatisants jurassiens

Un centre suisse pour paraplégiques sera-t-il créé à Bâle ?

Petite histoire du cadran — Le Jura industriel

Chasseurs, sachez chasser... hors des refuges — Chronique économique

## Avis aux rhumatisants jurassiens

*Qui ne connaît la ravissante station de Loèche-les-Bains, sise dans le Valais à 1411 m. d'altitude, au centre de prairies alpestres sur le versant sud de la chaîne septentrionale des Alpes ?*

*Loèche-les-Bains, nous apprend le Dr Hans-Anton Ebener, possède au total plus de 20 sources chaudes, plus ou moins importantes. La source de Saint-Laurent, la plus abondante, jaillit à une température de 51 degrés.*

*Il serait intéressant de se pencher sur l'origine de ces sources qui, selon les travaux les plus approfondis, sont dues à une infiltration de l'eau de pluie et de neige à travers les couches du lias et du trias, l'eau étant minéralisée principalement par le trias. En vertu du principe des vases communicants, l'eau thermale remonte alors à la surface à Loèche-les-Bains par une fissure de la couche calcaire.*

*Cependant, il sied de souligner aussi qu'à côté des eaux thermales de la station, celle-ci possède un autre facteur de guérison jouant un rôle presque aussi important : le climat.*

*Grâce à sa situation remarquable, Loèche-les-Bains bénéficie de tous les avantages d'un climat alpin tonique. De surcroît, la température est relativement basse, l'air sec et la quantité journalière et annuelle de radiation solaire est plus constante à la montagne qu'en plaine. Enfin, les forêts environnantes purifient l'air.*

*Or, c'est dans ce cadre remarquable que, le 1<sup>er</sup> juillet, la clinique pour rhumatisants et institut de balnéo-physiothérapie a ouvert ses portes.*

*Il vaut la peine de signaler cet établissement car il intéresse les Jurassiens au premier chef. En effet, ce dernier a été créé à l'instigation de Zurich-Ville, Zurich-Canton, Winterthour, Berne-Canton, Berne-Ville, du canton du Valais et de Loèche-les-Bains. Dirigé par le Dr N. Fellmann, il est administré par M. H. Emery-Mathez.*

*Doté de 110 lits, il a coûté 11 millions et demi. Mais, avec cet argent (la Confédération a accordé un prêt de 3 millions sans intérêts), on a réalisé à Loèche-les-Bains la clinique la plus moderne d'Europe.*



**La nouvelle clinique dans son décor grandiose**

*Si le prix de revient est de 30 fr. par jour de maladie, on a introduit à l'intention des habitants des cantons de Zurich, Berne et Valais, des tarifs échelonnés selon leur revenu. C'est ainsi qu'en division générale (chambres à 2 et à 4 lits), les malades domiciliés depuis un an au moins dans les trois cantons précités paient les prix forfaiteires suivants :*

revenu	prix forfaitaire journalier
jusqu'à 6 000.—	Fr. 13.—
de 6 000.— à 8 000.—	» 15.—
de 8 001.— à 10 000.—	» 17.—
de 10 001.— à 12 000.—	» 19.—
de 12 001.— à 14 000.—	» 21.—
à partir de 14 001.—	» 23.—

*Ces prix forfaiteires comprennent tous les frais de diagnostic et de traitement, à l'exception d'opérations éventuelles.*

*En division privée, les malades zurichois, bernois et valaisans paient 20 fr. par jour, taxe journalière et frais accessoires non compris. Pour les autres malades privés, les tarifs varient de 23 à 30 fr. par jour.*

*Avis donc aux rhumatisants jurassiens ! Ces tarifs peuvent les intéresser. Quant aux déficits d'exploitation, supputés à 400 000 fr. environ par année, ils seront couverts par les membres de la Société fondatrice.*

*Il est difficile d'établir déjà des prévisions exactes. Mais, d'emblée, le succès de fréquentation de l'établissement a dépassé toutes les espérances. Tout est complet jusqu'à la fin du mois de novembre. Cependant, si l'établissement est à la disposition de tous les malades sans distinction de nationalité ou confession, les ressortissants des cantons participants (Zurich, Berne et Valais) ont la priorité.*

*Les malades qui désirent s'inscrire à la clinique pour rhumatisants ou à la polyclinique de l'institut de balnéo-physiothérapie sont priés de s'adresser à la direction médicale par l'intermédiaire du médecin traitant.*

*On ne saurait assez s'intéresser aux malades. C'est d'ailleurs bien pourquoi on lira, plus loin, un article consacré à un problème urgent : la création d'un Centre suisse pour paraplégiques.*

*ADIJ.*

## **Un centre suisse pour paraplégiques sera-t-il créé à Bâle ?**

Qu'est-ce qu'un paraplégique ? C'est un infirme atteint de paralysie produite par une lésion de la moelle épinière dans son diamètre transverse. Cette paralysie est principalement la conséquence d'accidents. Les personnes qui en sont frappées ont les jambes totalement paralysées alors qu'elles sont par ailleurs intactes à tous points de vue.

Grâce aux méthodes actuelles de la thérapie et de la gymnastique médicales, ces malades peuvent, dans une large mesure, être rendus au travail. Mais il est nécessaire de posséder un établissement spécialement aménagé où l'on peut favoriser cette réintégration et où l'on dispose d'un personnel infirmier qualifié. Or, notre pays, actuellement, ne compte pas d'établissement de ce genre. Aussi est-il urgent de créer un Centre suisse pour paraplégiques. En effet, chaque année, on signale cinquante nouveaux cas de paraplégie et le nombre de ces malades ira croissant puisque les deux tiers des cas sont dus à des accidents (motos, autos, chantiers de construction, sport, agriculture). Un tiers, seulement, est la conséquence de maladies.

Si l'on songe que, selon une enquête menée en 1957 et portant sur les quinze années précédentes, il n'y a dans nos hôpitaux que 173 patients frappés par cette infirmité, on constate qu'actuellement la mortalité est très forte dans ce genre de maladie.

En revanche, des travaux publiés à l'étranger révèlent que, durant la première guerre mondiale, les malades de cette catégorie mouraient dans un délai de deux à six semaines. Or, aujourd'hui, ce délai, en moyenne, est porté en Allemagne à quatre ans, en Autriche, en France et en Hollande à dix ans, aux USA à plus de dix ans et, en Angleterre, où l'on a trouvé une excellente méthode de traitement, à plus de quinze ans.

Ces constatations exigent que l'on améliore les résultats peu satisfaisants obtenus chez nous dans le traitement de cette paralysie. Il faut